



Bruch en Lot et Garonne

Le Reflet des Tours

Avril 2024- n° 38

EDITO



Chères Bruchoises, Chers Bruchois,

Le 21 janvier dernier, vous avez encore été très nombreux lors de la cérémonie des vœux. Cette marque de confiance est fort appréciée par l'équipe municipale.

Vous avez pu constater que Bruch, malgré les périodes difficiles, réussit à maintenir ses ambitions afin de continuer à entretenir le patrimoine communal, et à investir pour le développement socio-économique de la commune. Si les travaux de l'école se termineront durant cette année, la caserne des pompiers devient une réalité et la Tour Sud va commencer sa

réhabilitation. La station-service fait « peau neuve » pour réouvrir sous l'égide du groupe AVIA.

Cette nouvelle gazette vous présente les résultats financiers de la commune. La gestion sérieuse et rigoureuse permet à la municipalité d'investir pour l'avenir du village.

Notamment avec l'achat de bâtiments et de parcelles pour y développer des logements pour nos aînés plus proche du bourg et pour mettre en œuvre la réalisation de la Maison de la chasse pour nos chasseurs bruchois.

Une bonne santé financière et de l'investissement pour préparer le futur.

Bruch agit, Bruch investit mais Bruch s'occupe aussi d'entretenir.

Entretenir, c'est bien le maître mot depuis juin 2023. L'Auvignon nous l'a fortement rappelé. Bien qu'il soit un cours d'eau privé, l'intervention de la commune et de la communauté de communes est essentielle pour prévenir au mieux les risques d'inondations. Par quatre fois, l'Auvignon a été dans une situation critique. Nous avons pu constater que les efforts fournis dans l'entretien du lit et dans la gestion avec VNF ont eu leurs effets. Les travaux, quand les conditions météorologiques le permettront, vont continuer.

2024 est aussi l'année du changement pour nos déchets. Les résultats sur la commune sont excellents et je tiens à vous remercier. Vous trouverez en supplément dans la gazette une plaquette dédiée au sujet.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bien amicalement,

Le Maire

Alain LORENZELLI

DANS CE NUMERO

Edito	page 1
Retour en images	pages 2 et 3
Les sapeurs-pompiers de Bruch ont célébré Sainte Barbe	page 3
Les finances locales	page 4 et 5
• Résultat 2023 et budget 2024	
• Plan de financement de la caserne des pompiers	
• Plan de financement de la Tour Sud	
Vivre à Bruch	page 6 et 7
• La sirène bientôt remise en service	
• Registre des personnes vulnérables	
• Alertez-nous !	
• Ecole : ouverture des inscriptions	
• Entretien votre terrain pour limiter les risques d'incendie	
• Concours culinaire : les inscriptions sont ouvertes !	
• ▲ Distribution du courrier postal	
• C'est le moment de piéger les frelons asiatiques	
• Atelier vélo	
Enquêtes : exprimez-vous !	page 8
Alertes, informations et événements à Bruch : ne ratez plus rien	page 8
De l'amour pour nos chiens, de l'amour propre pour notre village	page 8
Agenda.....	page 8
Memento.....	page 8

Retrouvez toutes les actualités
de Bruch sur Bruch.fr,
l'application Intramuros et Facebook



site internet Bruch.fr

Le reflet des Tours

Mairie de Bruch
169 Route de l'Albret – 47130 Bruch

Directeur de la publication :
Alain Lorenzelli

Comité de rédaction :
Isabelle Bisetto, Lionel Carpinella
Sylvie Eymery,

Dominique Lerouvreur, Léa Beschi

Impression : par nos soins

Diffusion : par nos soins

Imprimé à 320 exemplaires

Retour en images

Samedi 11 novembre

Cérémonie du
11 novembre
au monument
aux morts



Vendredi 8 décembre

Marché de Noël de
l'Association des
Parents d'Elèves



Vendredi 24 novembre

Réunion publique
post crue de l'Auvignon
organisée par la Mairie



Samedi 9 décembre

Arrivée de la
randonnée du
Téléthon organisée
par l'association les
Doux Dingues



Samedi
25 novembre

Animation
« graffiti »
par la bibliothèque
municipale



Dimanche 10
décembre

Distribution des colis
gourmands aux aînés
de la commune par le
conseil municipal



Samedi
2 décembre

Loto de l'Amicale des Sapeurs
Pompiers de Bruch



Samedi
20 janvier

Réunion
publique sur la
nouvelle
organisation de
la collecte des
déchets



Dimanche 21 janvier

Vœux du Maire et du Conseil Municipal en présence du député M. Lauzanna



Samedi 17 février

Compétition régionale de basket adapté à la salle des sports



Samedi 10 février

« Une grue sur un mur » lectures animées et contes présentés par l'association Plume contante



Dimanche 17 mars

Repas poule au pot de Cyno Club 47



Les sapeurs-pompiers de Bruch ont célébré Sainte Barbe

Le centre de secours de Bruch en quelques chiffres

Ce sont 17 agents dont 6 femmes qui composent l'effectif du CIS (Centre d'Incendie et de Secours) de Bruch. Sur l'année 2023, ils ont réalisé 152 interventions, dont 49 sur la commune.

La Sainte Barbe a été fêtée le 27 janvier 2024. Lors de cette cérémonie, nombre d'entre eux se sont vus remettre des récompenses (médailles, grades, diplômes de formations).

Restauration d'une ancienne pompe à bras

Cette année, la Sainte Barbe a également permis de mettre à l'honneur le travail de Bruno Testa. A la demande d'un sapeur-pompier, il a restauré de main de maître une pompe à bras appartenant à la Mairie. Elle ornera le futur Centre de Secours.

Ce passionné d'histoire, mais aussi ancien pompier de Bruch, s'intéresse tout d'abord à la vie de l'objet avant d'attaquer sa restauration. Grâce à ses recherches, il a pu estimer la date de fabrication de cette pompe entre 1864 et 1880.

Son travail de restauration a représenté quelques 270 heures de travail, dont environ 50 à usiner les pièces manquantes.



Intéressés par le travail de recherches historiques et de restauration de la pompe par Bruno Testa ? Des panneaux explicatifs vont prochainement être affichés dans le hall de la Mairie.



Vous souhaitez vous engager à Bruch ?

*Les prérequis pour être sapeurs-pompiers : Avoir au moins 16 ans et résider en France. Avoir réalisé le Service National et ne pas avoir eu de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions de SPV. Passer un entretien dans le **centre de secours de Bruch** et remplir des conditions d'aptitudes médicales et physiques.*

Les finances locales

Section fonctionnement : résultat 2023 et budget 2024

L'année 2023 se termine avec un résultat positif identique aux années précédentes. Les efforts et investissements réalisés ont permis de maintenir la capacité de la commune à générer un excédent. L'exemple marquant est le coût de l'énergie électrique. Malgré une augmentation de 298 % du prix du Kilowatt, les choix d'éteindre l'éclairage public de minuit à 6h du matin et le passage dans tous les bâtiments communaux aux ampoules LED ont permis une dépense maîtrisée. La charge de personnel représente 39 % des dépenses totales de fonctionnement, ce qui est en dessous des communes de la même strate (45 %).

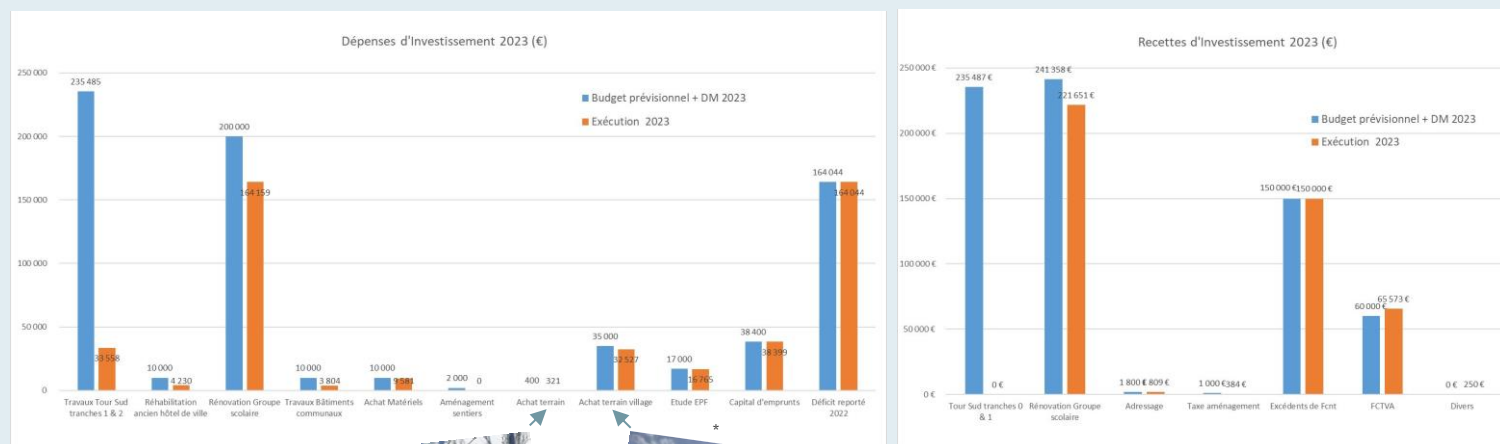
Un résultat net en fin d'exercice 2023 de + 148 910 € sur l'année qui permettra de réaliser les investissements de la commune.



La section investissement :

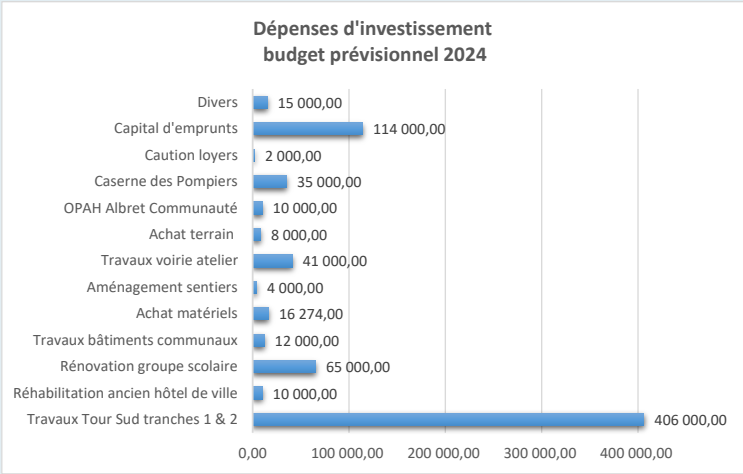
L'investissement 2023 est un investissement de transition avec la poursuite des travaux du groupe scolaire et la réalisation des démarches administratives pour la réhabilitation de la Tour Sud (permis de construire, demande de subventions). C'est un investissement pour préparer le futur, marqué par des achats qui permettront au village de se développer en créant des logements ainsi que la création d'une Maison de la chasse.

Pour le volet financier, la réception des aides pour les travaux réalisés en 2022 permet de finir l'année avec un fort excédent qui vient combler le déficit antérieur.

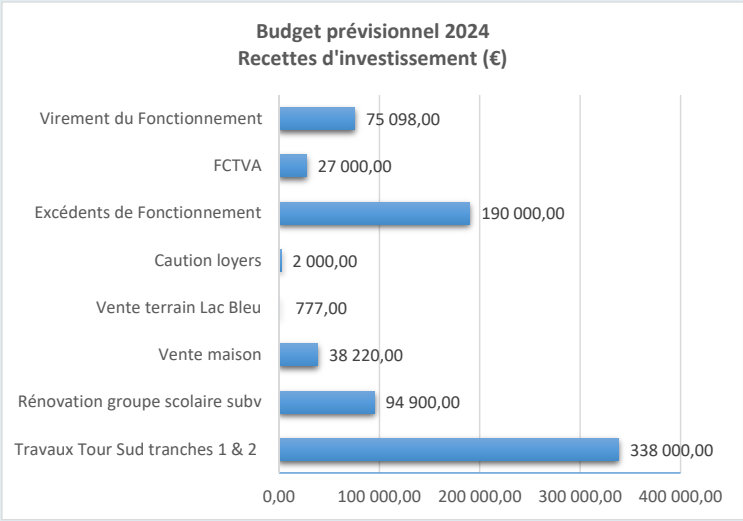


*Etude commandée en 2019 à l'Etablissement Public Foncier pour la reconversion d'une friche industrielle

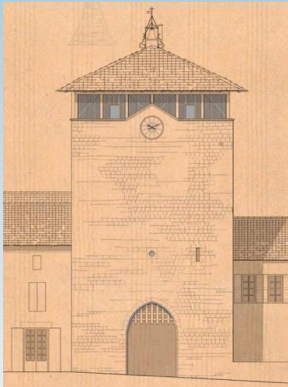
En 2024, les travaux de la Tour Sud vont commencer et se dérouler sur 5 années. Le premier versement pour la construction de la caserne des pompiers sera effectué. L'espace devant le point d'apport volontaire et l'atelier municipal va retrouver une jeunesse bien méritée. L'isolation par l'extérieur de l'école va se terminer.



Tous ces investissements vont être financés par des ventes communales, des subventions importantes (80 % pour la Tour Sud) et par l'excédent de fonctionnement.



Plan de financement de la Tour Sud



Le projet de réhabilitation de la Tour Sud est en préparation depuis plusieurs années. Après un travail en partenariat avec les services de la DRAC, notre architecte M. SALMON va suivre les travaux qui vont durer 5 ans.

Le plan de financement validé, la commune investira 156 427 € soit 31 285 € par année.

Ce patrimoine exceptionnel de la commune va pouvoir être mis en sécurité et accessible au public.

Plan de financement de la caserne des pompiers



Le projet de nouvelle caserne de pompiers est réalisé par le SDIS47 (Service Départemental d'Incendies et de Secours). Les communes concernées participent pour 33 % du coût total, soit à hauteur de 285 100 €. Ce montant est divisé par le nombre d'habitants par commune ce qui représente pour Bruch 104 667 € en trois ans (35 000 € par an).

Plan de financement prévisionnel :

Charges		Produits	
libellés	Montants	Libellés	montants
Etudes préalables, frais divers	32 140,00	Participation S.D.I.S. de Lot-et-Garonne	285 100,00
Total travaux	699 630,86		
Honoraires	68 830,15	Participation Conseil Départemental de Lot-et-Garonne	285 100,00
Equipements + divers	25 000,00		
TVA	165 120,20	Participation des communes défendues par le centre en 1 ^{er} appel	285 100,00
Forfait maîtrise d'ouvrage	10,38	FCTVA	135 431,59
Total :	990 731,59	Total :	990 731,59

La participation des communes et EPCI s'élève à 285 100,00 €. Celle-ci est répartie au prorata du nombre d'habitants défendus par le Centre d'incendie et de secours.

Communes	Nombre Habitants couverts (2023)	Part communale estimée au prorata du nombre d'habitants
BRUCH	746	104 667,62
ESPIENS	137	19 221,80
FEUGAROLLES	113	15 854,48
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	79	11 084,10
MONTESQUIEU	779	109 297,69
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AGEN (pour le compte de SERIGNAC-sur-GARONNE)	178	24 974,31
TOTAL	2 032	285 100,00

La Commune de Bruch s'engage à apporter sa contribution au financement de l'opération, sous la forme d'une subvention d'équipement, pour un montant estimé, au stade de l'avant-projet définitif, à la somme de 104 667,62 €.

	Dépenses	Recettes
Montant prévisionnel des travaux HT	700 000 €	
Montant honoraire Architecte	70 000 €	
Total HT:	770 000 €	
Taux d'aide de la DRAC 50%		385 000 €
Taux d'aide Régionale 15%		115 500 €
Taux d'aide Départementale 15%		115 500 €
Autofinancement		156 427 €
TVA à 20%	154 000 €	
Fond de Concours TVA		151 573 €
Total TTC:	924 000 €	924 000 €

La sirène bientôt remise en service

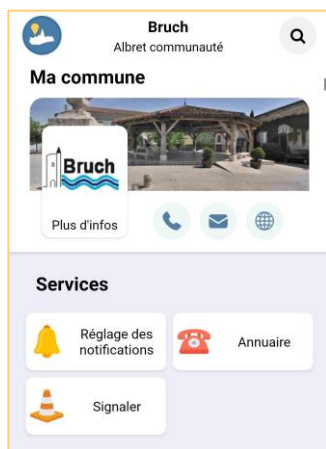
Suite aux inondations du mois de juin dernier, le conseil municipal souhaite remettre en ordre de fonctionnement sa sirène.

Souvenez-vous, il y a de cela quelques années, elle fonctionnait pour avertir d'un quelconque danger et surtout elle permettait de convoquer les sapeurs-pompiers volontaires, avant l'arrivée des moyens de communication que nous avons de nos jours. L'idée serait qu'elle se mette en route lors de dangers survenant sur la commune. Incendies, inondations, confinements seront signalés avec des alertes sonores adaptées. Il sera à noter qu'une sirène doit être activée régulièrement pour contrôler son état de fonctionnement.

Elle retentira donc, tous les premiers mercredis du mois, pour une durée d'un peu plus d'une minute à chaque fois.

Alertez-nous !

De temps en temps, vous êtes amenés à constater que les aléas climatiques ont fragilisé dangereusement des arbres, ont "déposé" des branches sur les fils électriques ou téléphoniques, ont causé un nid de poule ou affaissé un accotement. Parfois, vous vous rendez-compte qu'un véhicule « hors gabarit » (camion, tracteur...) a mordu sur le bas-côté et emporté les poteaux ou un câble... Dans de telles situations, il convient de faire preuve de civisme et avertir, sans tarder, la mairie (par téléphone 05.53.95.20.25 ou par mail mairie.bruch@orange.fr) afin que les services compétents soient mobilisés au plus vite pour que la gêne ne dure pas trop longtemps !



Un nouveau service vient aussi d'être mis en place sur Intramuros :

Dans l'onglet SERVICES de votre application, cliquez sur le CÔNE DE CHANTIER, commande SIGNALER. Ensuite, il suffit de remplir les différentes rubriques... Les riverains et les personnes impactées vous en seront reconnaissantes !!!

Partie supérieure de l'écran d'accueil de l'application Intramuros

ÉCOLE :
les inscriptions
pour l'année scolaire 2024-2025
sont ouvertes !
Renseignements à la mairie

Registre des personnes vulnérables

Ce registre communal a été mis en place à Bruch en 2020 pour aider les personnes âgées, handicapées ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations, épidémies...). Il est nominatif et confidentiel.

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire. Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soin à domicile).

Vous pouvez vous inscrire (ou mettre à jour vos données) facilement en remplissant le formulaire joint à cette gazette et en le transmettant à la mairie.

Vivre à Bruch...

Entretenir votre terrain pour limiter les risques d'incendie

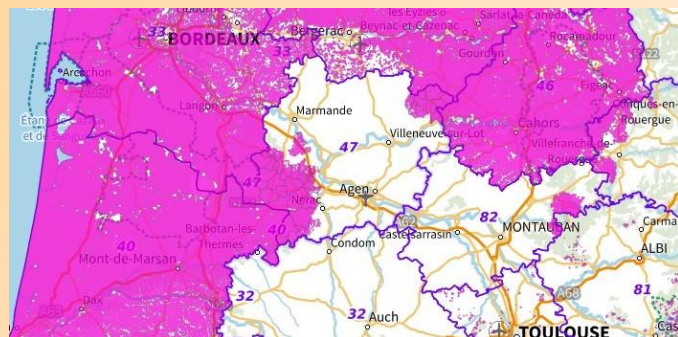
Il existe une obligation d'entretenir votre terrain si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 m d'un bois, d'une forêt, de landes, de maquis ou de garrigue. En cas de non-respect du débroussaillage, en tenant compte du risque incendie, l'ONF est en mesure de vous verbaliser.

Même si vous n'êtes pas dans la zone « d'obligation », il est fortement conseillé aux propriétaires de veiller au bon entretien de leurs parcelles pour limiter le risque incendie, limiter la propagation du feu, faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers, mais aussi tout simplement pour se protéger et protéger ses biens.

Le principe est de réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 à 100 m autour des bâtiments et autres équipements.

Depuis les gros incendies de 2022, les zones concernées par l'obligation se sont étendues.

Pour en savoir plus sur l'obligation légale de débroussaillage : rendez-vous sur feux-foret.gouv.fr ou contactez la Mairie.



Zones concernées par l'obligation légale de débroussaillage.

Concours culinaire : les inscriptions sont ouvertes !

En partenariat avec le comité des fêtes, la commune de Bruch lance un concours culinaire pour la fête du village. Celle-ci aura lieu cette année du 21 au 23 juin.

Cette compétition récompensera le ou la cuisinière qui saura inventer, revisiter, créer une recette à part entière. Elle pourra être soit sucrée soit salée ou même sucrée salée et sera réalisée uniquement avec des produits du terroir. Un ingrédient rappelant notre village ou notre territoire serait un plus.

L'épreuve de dégustation aura lieu le dimanche de la fête, peu avant midi. Nous récompenserons la recette la plus créative, originale et qui fera frémir nos papilles. De multiples lots seront distribués pour nos participants et gagnants, tels des bons d'achat et autres paniers garnis.



Nous restons à votre écoute pour les modalités de participation, Isabelle vous renseignera aux heures d'ouverture de la Mairie.

En attendant, à vos recettes et que le meilleur gagne !

▲ Distribution du courrier postal



Depuis plus d'un an, l'adressage normalisé est entré en vigueur sur le territoire bruchois. Les courriers n'ayant pour seules adresses que les lieux-dits étaient toujours acheminés.

A partir du mois de mai, plus de distribution du courrier si l'adresse n'est pas mise à jour ! c'est à dire que les adresses devront OBLIGATOIREMENT comporter le numéro et le nom de la voie.

Cela s'appliquera autant pour les particuliers que pour les associations, lesquelles devront faire apparaître l'adresse du président ou d'un membre de l'association. Les domiciliations à la mairie ne seront plus autorisées par les services postaux.

De plus, encore trop nombreux sont les logements n'indiquant pas le numéro. Si vous vous trouvez dans ce cas, rapprochez-vous de votre propriétaire afin qu'il fixe le numéro sur la porte, la boîte aux lettres ou la cloture. Certains propriétaires n'étant toujours pas venus récupérer la plaque numérotée.

Dernier rappel : chaque logement dispose de son propre numéro ! Il ne vous faut donc pas utiliser le numéro de votre voisin, même si vous résidez dans la même impasse !!!

C'est le moment de piéger les frelons asiatiques

Le frelon asiatique est classé espèce nuisible pour l'abeille domestique sur arrêté ministériel du 28 décembre 2012. Voici un rappel de précédentes éditions de la gazette pour vous aider à les piéger :



1. Coupez une bouteille en plastique en deux.
2. Percez 4 à 5 trous de 6-8 mm ; les insectes plus petits que les frelons pourront ressortir
3. remplir, à part égale (ex : 100 ml de chaque) avec de la bière, du sirop de cassis ou groseille et surtout **du vin blanc (pour ne pas attirer les abeilles)**.

Atelier vélo

Connaissez vous l'albrésienne?

Il s'agit d'un chemin de randonnée, pédestre ou à vélo, long de 152 km et d'un dénivelé de plus de 2100 m qui part de Lamonjoie. Et ce chemin passe dans notre village, comme la voie verte, d'ailleurs, qui longe le canal de Garonne.

De ce fait, Albret Communauté a décidé d'investir dans un atelier vélo en libre service sur la commune de Bruch.



Il est positionné sur le parking du Foirail, à côté de la route. Il permet, dans un premier temps, de garder son vélo en position debout grâce à un portique muni de 4 places.

Divers outils, clés, tournevis, sont à disposition et permettent de réparer une roue ou de resserrer quelques vis mal assurées. Enfin, il est composé d'une pompe à air sur laquelle on pourra coincer le vélo par la roue avant ou arrière afin de regonfler les pneus plus facilement.

Enquêtes : exprimez- vous !

-  réalise un sondage sur les habitudes de consommation d'eau potable et sur les préoccupations des ressources en eau. Cette enquête est précieuse pour informer, sensibiliser et agir en faveur d'un Service Public de qualité.

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSebs8Sk_jyzyzl-WB8x15LLh2gtT3tMpehU9WJltGSVLeNfmw/viewform
(à retrouver sur bruch.fr et Intramuros)

- Vous trouverez jointe à la gazette **une enquête d'Albret Communauté sur les besoins de mobilité en Albret.**

Votre avis est important :
merci de participer nombreux !

MEMENTO

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h
Mercredi et samedi : 10h-12h
Tel : 05.53.95.20.25
Adresse mail : contact@bruch.fr
Site internet : bruch.fr

Permanence de M. le Maire :

Sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de l'Agence Postale :

Lundi, mardi, jeudi : 14h-16h30
Mercredi et samedi : 9h30-12h
Vendredi : 9h-11h00 et 14h-16h30
Levée du courrier du lundi au vendredi à 10h
Tel : 05.53.48.66.57

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi : 15h-18h
Jeudi : 14h-16h30
Samedi : 10h-12h

Guichet unique petite enfance

05.53.65.21.91 ou 05.75.09.81.90
rpe@albretcommunaute.fr
Uniquement sur rendez-vous

Assistants sociaux :

MSA : le jeudi de 9h à 12h au 06.08.72.30.40
Régime général : Centre médico-social de Nérac au 05.53.97.44.00

Alertes, informations et événements à Bruch : ne ratez plus rien



IntraMuros

En téléchargeant l'application gratuite sur votre smartphone, vous retrouvez vos services municipaux, vos commerces, vos associations et toutes les actualités de Bruch et des communes alentours.

Vous pouvez même transmettre un signalement à la mairie (voir article page 6).



De l'amour pour nos chiens, de l'amour propre pour notre village

Vous aimez déambuler dans le village ? Vous n'êtes pas un adepte « c'est le pied gauche, jour de chance » ?

Une simple mesure d'hygiène publique : ramasser les excréments de nos animaux ! Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Attachez une boîte de sachets « ramasse-crottes » au harnais de votre chien ou utilisez ceux que vous trouverez dans des distributeurs, aux deux entrées du parc derrière la mairie et au foirail près de l'espace de jeu.



AGENDA

- ✓ **17-18-19 mai : la Fête des Tours, Médiévales de Bruch** organisée par la Compagnie des Tours
- ✓ **Samedi 25 mai : marché fermier des commerçants et producteurs de Bruch** à partir de 18 h devant la mairie avec **défilé de mode** à 20 h.
- ✓ **Dimanche 9 juin : élections européennes**
- ✓ **21-22-23 juin : fête du village**
- ✓ **Samedi 22 juin : randonnée sophro** organisée par la bibliothèque
- ✓ **29 juin : kermesse des écoles** à Montesquieu
- ✓ **13 ou 14 juillet (encore à définir) : repas et feu d'artifice de la fête nationale** organisés par les Mimosas Bruchois
- ✓ **Vendredi 26 juillet : nocturne cycliste de Bruch** organisée par les Amis du Cyclisme et le Guidon Agenais